

**Bureau du 1 avril 2008**

**Décision n° B-2008-6154**

objet : <b>Marchés communautaires attribués à la société Spie Batignolles environnement - Avenant collectif de transfert à la société Spie Batignolles Pétavit</b>
service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La société Spie Batignolles environnement a fait l'apport à titre de fusion à la société Pétavit de tous ses éléments d'actif et de passif, aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2007 prise par l'associé unique de la société Pétavit. La société Spie Batignolles environnement est dissoute le 31 octobre 2007.

La société Pétavit enregistrée au RCS Lyon sous le numéro 955 505 797 (code NAF : 452 E) dont le siège social se situe 68, chemin Moulin Carron à Dardilly (69570) informe également la Communauté urbaine de sa décision de modifier la dénomination sociale de la société comme suit : Spie Batignolles Pétavit.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Spie Batignolles Pétavit à se substituer ainsi à la société Spie Batignolles environnement dans les marchés communautaires dont elle est titulaire ou cotraitante à compter du 31 octobre 2007.

Trois marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

- *marchés gérés par la direction de l'eau*

- . 082217R travaux de maintenance et de renouvellement du parc des hydrants,
- . 061769Q Meyzieu boulevard Monge, rue Jean Macé, construction collecteur eaux usées ø 300 et 400 mm,
- . 060379E maintenance et renouvellement parc des hydrants pour lutte contre l'incendie.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit avenant collectif de transfert ;

#### **DECIDE**

**1° - Approuve** ledit avenant collectif de transfert au bénéfice de la société Spie Batignolles Pétavit.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,